

MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2019/2020

1 – Tout but marqué de la main, accidentellement ou pas, ou toute action servant à se procurer une occasion sera invalidé. Il n’y a plus de notion de geste involontaire.

2 – Il est désormais interdit aux attaquants de rejoindre ou se mêler à la défense lors de l’établissement d’un mur sur CF.

3 – Le gardien de but ne sera plus obligé d’avoir les 2 pieds sur la ligne lors de l’exécution d’un pénalty, un seul suffit.

4 – Lors d’un remplacement, le joueur remplacé pourra sortir à l’endroit où se trouve la limite du champ de jeu la plus proche lors de la demande. Plus besoin de rejoindre le centre du terrain.

5 – Lors de l’exécution d’un coup de pied de but, le ballon ne sera pas obligé de sortir de la surface avant d’être touché par un second joueur de l’équipe l’ayant joué.

6 – Il y aura désormais des cartons jaunes ou rouges pour les membres du staff technique.

7 – L’arbitre n’est plus considéré comme faisant partie du jeu, tout contact avec celui-ci entraîne ainsi de nouvelles procédures de mises en jeu :

A) dans la surface, ballon remis au gardien.

B) en dehors de la surface, le ballon revient au dernier joueur l’ayant joué.

C) Si après avoir touché l’arbitre, le ballon change de camp, il revient à l’équipe initialement en possession de celui-ci.

8 – Mise en place du carton blanc dans les championnats départemental seniors 1 et 2